

Où passer le certibiocide ?

Écrit par DPR Biocides - Anses - Mis à jour Lundi, 04 Juillet 2016 16:00

Dans un organisme de formation habilité et répertorié pour les certificats individuels pour l'activité « utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques » ou pour l'activité professionnelle « mise en vente, vente des produits phytopharmaceutiques » et enregistré auprès du ministère chargé de l'environnement. Une liste des centres de formations est disponible sur le site Simmbad.fr.

Le candidat à l'obtention du certificat s'enregistre sur Simmbad.fr et choisit le centre de formation dans lequel il va suivre sa formation.